



Procès-Verbal

de la séance

du Conseil Municipal

Mercredi 18 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 18 octobre à 18 heures et 06 minutes, le Conseil Municipal convoqué le 12 octobre 2023 s'est réuni à la Mairie, dans la salle de ses séances.

La présidence du Conseil Municipal est assurée par Monsieur Dominique BAERT, Maire.

NOMS et PRENOMS	PRESENTS	PROCURATION A	ABSENTS EXCUSES	ABSENTS
M. Dominique BAERT	X			
Mme Myriam DE SMEDT	X			
M Sébastien FITAMANT	X			
Mme Michèle COQUELLE	X			
M. Henri GADAUT	X			
M. Tarik MEKKI	X			
Mme Zohra REIFFERS		Mme Myriam DE SMEDT		
M. Karl MONRABAL	X			
Mme Martine LEBLANC	X			
M. Gilbert CHARLES	X			
Mme Myriam LESTIENNE		M Sébastien FITAMANT		
M. Azedine TALEB-AHMED		M. Dominique BAERT		
Mme Sylvie ZAIDI	X			
M. J. Philippe DUMOULIN	X			
Mme Catherine OSSON	X			
M. Jacques DELFOSSE	X			
M. Guy-Noël LEMAY	X			
M. Steeve DE MATOS	X			
M. Benjamin CAILLIERET	X			
Mme Annie CHANTRIE	X			
Mme Emeline BOITTE	X			
M. Pascal LUCAS		Mme Michèle COQUELLE		
Mme Basma HAMMAMI-BELAID	X			
Mme Béatrice DUJARDIN	X			
Mme Laureen LEMOINE	X			
M. Rabah DAHMANI	X			
Mme Paméla GUILBERT	X			
M. Steven MARROUKI	X			
Mme Océane LEVEQUE	X			
Mme Lina DJAFER-CHERIF		Mme Annie CHANTRIE		
M. Veysal KIRAZ	X			
Mme Laura DELPLANQUE	X			
M. Brice WETE-MATOUBA		M. Rabah DAHMANI		
M. Michel DEBAETS	X			
M. Christophe RICCI	X			
Mme Marjorie DELRUE	X			
M. Denis CROIGNY	X			
Mme Sophie FELIX		M. Christophe RICCI		
M. Messaoud CHAYANI		M. Denis CROIGNY (jusque 18h54)		
M. J. François SOYEZ	X			
M. Eddy GOEDEHAUD	X			
Mme Marjory FARACI	X			
Mme Axelle DELANNOY	X			

Cher(e)s Collègues,

Nous ouvrons cette séance du Conseil Municipal. Je demande à Monsieur le Directeur Général des services de procéder à l'appel.

Appel

Nous devons désigner le secrétaire de séance, je vous propose Madame Océane LEVEQUE au bénéfice de l'âge.

Pas d'objections ?

Madame LEVEQUE est donc désignée secrétaire à l'unanimité.

Il y a lieu d'approuver les procès-verbaux du 9 juin 2023 pour la désignation des électeurs aux élections sénatoriales et en séance ordinaire et le procès-verbal du 28 juin 2023 qui vous ont été communiqués. Les retours ont eu lieu avec les services si nécessaire. Y a-t-il des observations complémentaires ? Ils sont donc adoptés à l'unanimité.

Chers Collègues, Mesdames et Messieurs,

Trois dates, trois crimes,

Le 7 octobre, le sang a coulé en Israël, car des terroristes du Hamas ont massacré des centaines de civils, hommes, femmes et enfants, pour la seule raison qu'ils étaient juifs. 1 300 morts, 3 200 blessés, et 120 civils enlevés et depuis lors retenus en otage, dont des ressortissants français. Depuis, une très dangereuse escalade s'est engagée au Proche-Orient, très risquée pour la stabilité politique et économique du monde.

Le 13 octobre, un terroriste, endoctriné, et qui plus est ancien élève de l'établissement, s'introduit dans le lycée Gambetta à Arras, avec l'idée de tuer : il aura fallu l'héroïsme d'un professeur de français, Dominique Bernard, pour éviter sans doute un massacre, mais ce professeur aura payé de sa vie son intervention ; il est mort, parce qu'enseignant, parce qu'il a protégé ses élèves ; trois autres membres du personnel ont été blessés. Depuis, notre pays, attaqué dans ce qu'il a de plus cher, et de plus symbolique, ses enfants et son école, est en « urgence attentat ».

Le 16 octobre, à Bruxelles là encore, un terroriste aura volé la vie de deux supporters suédois venus en Belgique pour un match de foot.

Trois crimes, lâches, odieux, trois assassinats, qui sont pour chacun de nous tous ici ce soir, élus, pour chacun de ceux qui nous écoutent, et pour chaque Wattrelosien, une incompréhension, une imprescriptible blessure. A chaque fois des civils ont été assassinés parce qu'ils étaient eux, parce qu'ils étaient juifs, enseignant ou suédois. Ce sont des épreuves pour notre démocratie, une remise en cause des fondements de tout ce à quoi, ici, en Europe, en France, nous croyons.

Ici, à Wattrelos, les drapeaux sont en berne. Nos cœurs le sont aussi.

Ce qui s'est passé est abject, révoltant, insupportable ! Dans cette salle de notre Hôtel de Ville, symbole de la République, celle de la liberté, de l'égalité, et de la fraternité, celle de la tolérance, de la solidarité, du respect, celle de la Laïcité, je vous propose que nous exprimions notre révolte devant tant de haine, notre compassion pour les victimes, et notre profonde affection pour leurs proches, par le respect d'une minute de silence à l'ouverture de nos travaux.

MINUTE DE SILENCE

INFORMATIONS (2)

Chers collègues,

J'ai été informé par Monsieur Jean-François SOYEZ de sa démission au sein du groupe « Plus belle, plus sûre, plus propre, Watrelos retrouve la flamme » et de sa volonté de siéger en non-inscrit au sein du Conseil Municipal.

Monsieur Eddy GOEDEHAUD prend la présidence du groupe, composé de lui-même et de Madame FARACI désormais intitulé, groupe « Rassemblement National Watrelos ».

DELIBERATIONS METROPOLITAINES (4)

Lors des instances de la MEL plusieurs délibérations, qui concernent Watrelos, ont été votées. Ce sont :

1) Au Bureau du 29 septembre 2023 :

➤ **B 289** : Il s'agit du remplacement du **réseau d'assainissement rue Alfred Delecourt**. Celui-ci s'avère nécessaire, suite à l'effondrement d'un tronçon du collecteur d'assainissement.

Un appel d'offres ouvert pour un montant estimé de 1 300 000 € HT, a été lancé le 13 juin 2023, pour permettre la reconstruction de ce réseau.

Le marché a finalement été attribué à la société SADE pour un montant de 1 584 554,20 €HT, montant qui s'avère supérieur à l'estimation initiale du fait notamment de la technicité du marché (qui réside dans la pose d'une canalisation principale de section importante et dans la pose de plus de 120 branchements d'assainissement individuels).

➤ **B 294** : Chacun se souvient que début septembre la plateforme départementale de l'Association des Restaurants du Cœur de la région lilloise située à Watrelos a fait l'objet de nombreuses dégradations : toute la flotte de véhicules, camionnettes et camions, a été mise hors d'usage, dans un acte gratuit d'agression mettant en difficulté les distributions. L'émotion fut vive, ici et dans tout le pays. Répondant à mon appel, le Président de la MEL a décidé de mobiliser un soutien de la MEL, au côté du Département et de la Région, pour permettre aux Restos de s'acheter un gros camion, en remplacement de celui, ancien, irréparable, pour assurer la continuité des distributions alimentaires.

Cette délibération B294 accorde ainsi une subvention de 40 000 € à l'Association.

2) Au Bureau du 20 octobre prochain :

➤ **B 360** : Délibération qui accorde un fonds de concours pour la réfection de la salle de combat Lyautey, pour un montant de 7 802 €.

3) Au Conseil du 20 octobre prochain :

➤ **C 262** : C'est le CRAC 2022 de la ZAC Centre-Ville.

Le projet d'aménagement du centre-ville de Watrelos prévoit le réaménagement des espaces publics à travers l'aménagement d'une esplanade à l'entrée du parc du Lion, la construction de 1000 logements (70 000 m² de surface de plancher) et 10 000m² d'activités.

Par délibération n° 15 C 1122 du 18 décembre 2015, le Conseil métropolitain a décidé de confier l'aménagement de cette opération à la SEM Ville Renouvelée par concession d'aménagement pour une durée de 12 ans jusqu'au 28 janvier 2028 sur une zone de 15 hectares.

En 2022, ce sont 503 logements et 1 200 m² de cellules commerciales qui ont été livrés. 2022 a été principalement marquée par les dernières livraisons des trois lots du secteur Basanos (en mai), la finalisation des travaux d'aménagement paysager de l'esplanade et du parking Hippodrome et la cession du lot Saint-Liévin 09 au profit de Partenord.

Les dépenses 2022 s'élèvent à 1 053 968 € HT. Les recettes 2022 s'élèvent à 1 277 931 € HT.

Je rappelle que le montant des dépenses et des recettes prévisionnelles est de 21 575 980 € sur la base d'une participation de la MEL de 7 346 061 €HT.

ORDRE DU JOUR

Je soumetts à l'Assemblée l'organisation suivante des débats sur les projets de délibérations concertée avec les Présidents de Groupes :

- 1 intervention du groupe « Avec vous pour Wattrelos » sur le rapport n°6
- 1 intervention du groupe « Rassemblement National Wattrelos » sur le rapport n°16.

J'informe l'assemblée que le rapport n°19 est retiré de l'ordre du jour.

Je n'ai pas eu connaissance d'autres demandes d'intervention. Y en a-t-il d'autres ?

POUR : 43/43
CONTRE :
ABSTENTION :

Appel de l'ordre du jour

Les rapports présentés ont été soumis à l'examen des Commissions Finances, Economie et Administration Générale et Développement Durable, Urbanisme et Travaux.

Rapports n° 1 à 4 : Madame Myriam DE SMEDT

Rapporteure : Madame Myriam DE SMEDT

RAPPORT N°1- POLITIQUE DE LA VILLE – PROGRAMMATION 2023 DU VOLET WATTRELOSIEN DU CONTRAT DE VILLE - DELIBERATION COMPLEMENTAIRE ET MODIFICATIVE A LA DELIBERATION N°2 DU 9 FEVRIER 2023

RAPPORT N°2- PERSONNEL MUNICIPAL – NOUVELLES REGLES DE TEMPS DE TRAVAIL A LA VILLE DE WATTRELOS – APPLICATION DE LA LOI N°2019-828 DU 6 AOUT 2019 DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - PRECISIONS SUR CERTAINS CYCLES DE TRAVAIL

RAPPORT N°3- PERSONNEL MUNICIPAL – AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI PERMANENT SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L.332-8 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE LORSQUE LA NATURE DES FONCTIONS OU LES BESOINS DES SERVICES LE JUSTIFIENT ET SOUS RESERVE QU'AUCUN FONCTIONNAIRE N'AIT PU ETRE RECRUTE

RAPPORT N°4- PERSONNEL MUNICIPAL- INDEMNISATION DES CONGES NON PRIS EN CAS DE CESSATION DEFINITIVE D'ACTIVITE

Quatre délibérations plutôt techniques, la première concerne la programmation politique de la Ville, j'avais présenté, il y a quelques temps, la programmation complète du contrat de Ville pour Wattrelos et dans ces projets il y avait un projet pour le Conseil Citoyen qui n'était pas abouti. Nous avons donc provisionné 1000 € pour leur permettre un fonctionnement courant et on attendait d'avoir le projet abouti et détaillé pour pouvoir abonder un complément de 2000 €. C'est donc l'objet de cette délibération.

La deuxième délibération, concerne les 1607h. J'ai déjà passé deux délibérations concernant ce dossier sur le temps de travail de nos agents. La Préfecture nous demande, à la suite de l'envoi des délibérations et dans un souci de lisibilité, d'aborder les cycles de travail sur une même présentation. Donc, il n'y a eu aucun changement en ce qui concerne les agents, juste un problème de lisibilité, et donc une reprise de la même présentation pour chacun des services.

La troisième délibération, est aussi une délibération technique mais quand même importante pour nos agents et notre fonctionnement puisqu'il s'agit d'autoriser le recrutement en CDI de trois agents. Ces agents sont déjà chez nous depuis plusieurs années, ils sont contractuels mais n'ont pas la nationalité française et donc ne peuvent pas bénéficier du statut de fonctionnaire. En début d'année, nous avons lancé un projet de déprécarisations des agents et des contractuels. Comme ces agents ne peuvent être stagiaires, je vous propose aujourd'hui de transformer leur contrat en CDI pour leur projet de vie et pour les sortir de la précarité. Le dernier recrutement est celui d'un responsable pour la cuisine centrale que nous devons effectuer, il est actuellement en CDI dans une autre collectivité et souhaite garder le même statut.

La quatrième délibération concerne l'indemnisation des congés non pris en cas de cessation définitive d'activité. Quand un agent quitte notre collectivité ou cesse son contrat, il doit avoir écoulé la totalité de ses congés car on ne paye pas les congés. Mais il arrive que l'agent n'ait pas la possibilité de poser tous ses congés, soit parce qu'il a une grave maladie, ou une longue maladie qui le contraint d'aller vers une cessation définitive ou un passage en invalidité permanente ou soit qu'il décède comme deux de nos agents ce mois-ci. Cette délibération va donc permettre de payer les congés dus soit aux agents soit aux ayants droits.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

Vote sur les rapports.

1. *Politique de la Ville – Programmation 2023 du volet Wattrelosien du contrat de ville-Délibération complémentaire et modificative à la délibération n°2 du 9 février 2023*

POUR	:	43 / 43 VOIX
CONTRE	:	/ VOIX
ABSTENTION	:	/ VOIX

2. *Personnel Municipal – Nouvelles règles de temps de travail à la Ville de Wattrelos – Application de la loi n°2019-828 du 6 Août 2019 de transformation de la fonction publique – Précisions sur certains cycles de travail*

POUR	:	43 / 43 VOIX
CONTRE	:	/ VOIX
ABSTENTION	:	/ VOIX

3. *Personnel Municipal – Autorisation de recrutement d'un contractuel sur un emploi permanent sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté*

POUR	:	43 / 43 VOIX
CONTRE	:	/ VOIX
ABSTENTION	:	/ VOIX

4. *Personnel Municipal- Indemnisation des congés non pris en cas de cessation définitive d'activité*

POUR	:	43 / 43 VOIX
CONTRE	:	/ VOIX
ABSTENTION	:	/ VOIX

Rapport n° 5 : Madame Michèle COQUELLE

Rapporteur : Madame Michèle COQUELLE

RAPPORT N°5- PRET DE MATERIEL – NOUVELLES DISPOSITIONS

Les services logistiques de la ville sont sollicités quotidiennement pour des prêts de matériels aux associations, aux commerçants, aux écoles et aux particuliers.

Jusqu'à ce jour, ces prêts ont été accordés sans formalité avec pour conséquences quelquefois des détériorations, des vols et même une modification d'identité (le matériel part à Roubaix ou d'autres villes étant donné que les autres villes ne prêtent rien).

L'objectif de cette délibération est de diminuer les heures supplémentaires, de limiter les dégradations et vols et ainsi mieux contrôler les dépenses en investissement et de cadrer le dispositif. Pour ce faire, nous proposons de maintenir la décision prise le 28 juin 2023 ayant pour objet la mise en place d'une caution, de maintenir le partenariat et la priorisation donnée aux associations watrelosiennes et enfin de mettre en place une tarification, une régie, un règlement intérieur et un état des lieux-inventaire des éléments mis en prêt auprès des personnes. J' en ai terminé Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

Vote sur le rapport.

5. Prêt de matériel – Nouvelles dispositions

POUR	:	43 / 43 VOIX
CONTRE	:	/ VOIX
ABSTENTION	:	/ VOIX

Rapport n° 6 : Monsieur Henri GADAUT

Rapporteur : Monsieur Henri GADAUT

RAPPORT N°6- TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE)

C'est une délibération technique qui reprend tout ce qui s'est passé au niveau des différents textes et lois qui ont été élaborés depuis 2009. En effet, il y avait une taxe sur l'affichage publicitaire, puis les enseignes et les pré-enseignes ont été reprises à partir de 2009. Il y a eu des lois de finances rectificatives en 2011 et nous avons fait un recensement avec la société Go pub en 2019. Une délibération avait été prise en 2015.

Les tarifs ont été automatiquement revalorisés tous les ans et c'est une mise à jour qui est faite surtout par rapport aux éventuels recours que l'on pourrait avoir par les grands publicitaires. J'en ai terminé Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

J'ai été saisi d'une demande d'intervention du groupe « Avec vous pour Watrelos », je passe la parole à Monsieur RICCI.

Monsieur RICCI

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Je tiens à exprimer notre position concernant la proposition de mettre à jour les tarifs maximaux de la taxe locale sur la publicité extérieure en prévoyant une indexation annuelle automatique en fonction de l'inflation. Tout d'abord, nous tenons à souligner que notre préoccupation réside davantage dans l'application de cette taxe que dans son principe fondamental. Nous souhaitons garantir que toutes les entreprises concernées par cette taxe soient correctement identifiées et qu'elles s'acquittent de leurs obligations fiscales de manière équitable. Cela soulève des questions importantes : Qui mesure et vérifie les enseignes ? Quels sont les moyens de contrôle mis en place pour s'assurer de la justesse de cette taxation ?

De plus, il serait utile de connaître le montant total des recettes que la ville génère chaque année grâce à la TLPE. Cette information contribuerait à la transparence fiscale et permettrait une meilleure compréhension de l'impact financier de cette taxe sur les recettes de la ville. Nous reconnaissons que des exonérations sont prévues pour protéger les petites enseignes, mais il est crucial que ces exonérations soient appliquées de manière transparente et équitable afin de ne pas pénaliser injustement les petites entreprises qui contribuent à la vitalité de notre commune.

En conclusion, bien que nous comprenions la nécessité de mettre à jour les tarifs de la TLPE, nous pensons que la priorité doit être donnée à l'amélioration de la gestion et du contrôle de cette taxe, ainsi qu'à une plus grande transparence sur les recettes générées. Nous suggérons que des mécanismes de contrôle plus robustes soient mis en place pour garantir que toutes les entreprises assujetties à la TLPE contribuent de manière équitable. Cela permettrait de préserver l'équité fiscale et de renforcer la confiance de la communauté locale dans notre gestion financière.

Monsieur le Maire

Un conseiller municipal qui veut être sûr que les impôts soient bien payés, quelle belle référence ! Vous voulez répondre Monsieur GADAUT ? Je reprends la parole après.

Monsieur GADAUT

Oui en partie, merci Monsieur le Maire.

Comme je le disais dans l'explication de cette délibération, une société en 2018-2019 a été chargée de faire le recensement.

Cette demande avait été faite par l'élus au commerce de l'époque. À la suite de ce recensement et aux contrôles des services, lesquels, je sais, ont fait très attention, des corrections ont été effectuées. Les enseignes payent, je pense que Monsieur le Maire reviendra là-dessus. Mais concernant les enseignes, qui payent ? Ce sont tous ceux qui ont leur surface, soit d'enseigne, soit de pub, plus grande que les 7 m² ou les 12 m². J'en ai terminé Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Vous êtes en train de me dire, Monsieur GADAUT, que l'adjoint au commerce de l'époque devenu opposant a de la suite dans les idées, c'est ça, si j'ai bien compris ?

Bon, on ne va pas vous le reprocher, à cet égard, d'autant que le principe de tout impôt effectivement, c'est qu'il soit juste. C'est-à-dire, qu'il ne grève pas exagérément celles et ceux dont il pourrait obérer la capacité à développer une activité économique, d'où les exonérations qui ont été mises en place, et qu'il soit régulièrement révisé, c'est à dire que personne ne passe à travers les trous de la raquette comme l'on dit dans le milieu un peu spécifique.

Cela dit, deux observations. D'abord le chiffre que vous souhaitiez : globalement combien cela rapporte ? Vous auriez pu le demander en commission finances, on vous l'aurait dit, c'est 66 000 €. On est sur l'ordre de grandeur dans les 65/ 66 000 €, avec, vous le savez, une quarantaine de contribuables qui font l'objet de cette taxation. Donc première observation, cette taxation a été construite sur un socle que vous connaissez bien puisqu'à l'époque on s'en était occupé avec la société chargée de ce recensement que vient de citer Monsieur Henri GADAUT. Ce socle a besoin de tenir compte de la réalité économique : cette réalité

économique, elle est liée justement à cette notion d'indexation sur l'inflation. On peut choisir d'autres critères mais en tout cas celui-là est le moins contestable, de la même manière que les projets de loi de finances indexent les valeurs locatives des impositions locales sur l'inflation, depuis 2018. Il n'est pas stupide que l'assise de cette taxe soit également fondée sur l'inflation.

La deuxième remarque, c'est que c'est un impôt, vous le savez, enfin pardon, une taxe qui est déclarative. Seulement un contribuable ne dit pas spontanément quel est le montant de l'imposition qu'il devrait acquitter et donc régulièrement nous faisons, à travers les services, (je ne sais pas si je dois dire quelle est la direction qui s'en occupe parce que je les flèche un peu mais c'est la Direction de la Proximité avec la Population qui le fait en accord avec le service Économique) quelques pointages dont l'exhaustivité est recherchée bien entendu et il se trouve que parfois nous avons quelques indications, je ne vais pas dire dénonciations, le mot serait exagérément fort, et à partir de là, on fait une expertise.

Donc voilà, notre souci d'exhaustivité il existe, notre souci de réalisme économique il existe, via la délibération que présente Monsieur GADAUT sur l'indexation. Et s'il y en a qui passent à travers les trous de la raquette évidemment nous veillons à ce qu'ils puissent être rattrapés et auquel cas nous émettons un titre de recette correctif sur l'année en cours, donc on rattrapera le cas échéant s'il y a quelques trous. Nul doute que l'observateur attentif de l'économie que vous êtes ne manquerait pas, éventuellement bien entendu, de porter à ma connaissance quelques failles qui pourraient subsister.

Monsieur GADAUT me dit que les mises à jour sont faites à partir des Cerfa envoyés par les entreprises qui posent les enseignes, c'est ce que j'appelle un impôt déclaratif. Effectivement, ils sont censés faire une déclaration. Depuis la mise en place, on n'a pas eu de contestations, on n'a pas eu de failles dans le renouvellement des Cerfa. D'ailleurs s'il y avait un non-renouvellement, on irait vérifier. On a fait quelques petits compléments de-ci de-là compte tenu effectivement de faits qu'on ait eu à connaître. Voilà donc, je crois avoir à peu près répondu à votre question qui se voulait plutôt un témoignage ou un rappel à l'ordre pour dire que si d'aventure tel ou tel chef d'entreprise ou commerçant de cette ville estimait que s'il paye la taxe locale sur la publicité extérieure, il voudrait bien que tout le monde paye la même, dans les mêmes conditions et bien je peux vous rassurer à cet égard. Voilà, merci.

Je n'ai pas été saisi d'autres demandes d'interventions.

Vote sur le rapport.

6. *Tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)*

POUR : 38 / 43 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : 5/ 43 VOIX M.RICCI (+ procu Mme FELIX)- Mme DELRUE-
M.CROIGNY(+procu M.CHAYANI)

Rapports n° 7 à 9 : Madame Zohra REIFFERS

Rapporteur : Monsieur Henri GADAUT

RAPPORT N°7- CESSION DE TERRAINS ANGLE RUES PIERRE MENDES FRANCE ET STEPHENSON POUR CONSTRUCTION D'UN SITE FUNERAIRE.

RAPPORT N°8- DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE TERRAINS ANGLE RUE LAMARTINE ET ALLEE BOSSUET

RAPPORT N°9- CESSION D'UNE PARCELLE COMMUNALE – 94 RUE GEORGES PHILIPPOT

La première délibération fait suite à celle passée en juin dernier à la demande du notaire qui représente Monsieur Collet, il avait changé de dénomination. Cela a été expliqué en Commission Travaux.

Deuxième délibération, il s'agit d'un terrain appartenant à la ville qui se trouve enclavé dans toute la zone Vilogia du quartier de la Martinoire, Vilogia va construire à la fois des maisons et quelques logements collectifs donc nous cédonc ce terrain à Vilogia.

La dernière délibération, il s'agit de trois riverains de la rue du Breuil, qui nous ont demandé de pouvoir bénéficier, en les achetant bien sûr, des terrains mitoyens à leur propriété, sur l'arrière de leur propriété. Nous avons une grande parcelle, nous l'avons découpée en quatre. Trois parcelles ont été attribuées aux personnes du 36, 38 et 40 rue du Breuil et le bout de la parcelle est resté propriété de la Ville. Elles se trouvent le long du Parc du Lion, cela ne crée pas de gêne. J'en ai terminé Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Très bien.

Monsieur Collet n'a pas changé de dénomination, il est passé par une SCI au lieu de le faire en son nom personnel et s'agissant de la Martinoire, il s'agit de la désaffectation et du déclassement et non pas de la vente, je le dis puisque nous y reviendrons en Conseil Municipal dès lors qu'un accord sera intervenu sur le prix ultérieurement.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

Vote sur les rapports.

7. Cession de terrains angle rues Pierre Mendès France et Stephenson pour construction d'un site Funéraire

POUR	:	43 / 43 VOIX
CONTRE	:	/ VOIX
ABSTENTION	:	/ VOIX

8. Désaffectation et déclassement de terrains angle rue Lamartine et allée Bossuet

POUR	:	43 / 43 VOIX
CONTRE	:	/ VOIX
ABSTENTION	:	/ VOIX

9. Cession d'une parcelle communale – 94 rue Georges Philippot

POUR	:	43 / 43 VOIX
CONTRE	:	/ VOIX
ABSTENTION	:	/ VOIX

Rapport n° 10 : Monsieur Gilbert CHARLES

Rapporteur : Monsieur Gilbert CHARLES

RAPPORT N°10- ABROGATION DU PAIEMENT POUR L'ENTREE AUX GALAS ISSUS DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Depuis 2017, une délibération avait fixé une tarification pour les entrées aux galas de danse des élèves du conservatoire de musique et de danse. Comme ces galas font à présent partie intégrante du cursus artistique, il ne paraît plus opportun aujourd'hui de faire supporter ce surcoût aux familles. L'entrée aux galas de danse sera donc désormais gratuite. Nous proposons d'abroger cette délibération n°27 de 2017.

J'en ai fini Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Voilà une délibération particulièrement opportune. Et donc il y aura un contraste entre un élu qui veut taxer et un élu qui prône la gratuité mais c'est un hasard de circonstance.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

Vote sur le rapport.

10. Abrogation du paiement pour l'entrée aux galas issus de l'enseignement artistique

POUR : 43 / 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

Rapports n° 11 à 13 : Monsieur Jacques DELFOSSE

Rapporteur : Monsieur Jacques DELFOSSE

RAPPORT N°11- LA PATRIOTE – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE REUSSITE SPORTIVE

RAPPORT N°12- AMICALE JEAN ZAY SECTION GYMNASTIQUE – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SPORT ET INCLUSION

RAPPORT N°13- DAUPHINS WATTRELOS PLONGEE – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE MAINTENANCE DE MATERIEL

Les trois rapports suivants concernent des propositions de subventions exceptionnelles qui viennent compléter les subventions de fonctionnement votées pour les clubs sportifs. Comme vous le savez, ces dernières sont indexées sur les résultats de l'année précédente et ne prennent pas en compte les situations exceptionnelles rencontrées en cours de saison.

Trois demandes complémentaires ont été reçues au titre de la saison 2022-2023 : le club de gymnastique « la Patriote » a réussi à qualifier plusieurs équipes en finales nationales, la Gymnastique Jean Zay a eu l'opportunité de développer ses créneaux sport et handicap avec de nouveaux partenaires et le club de plongée a dû réparer la station de gonflage de ses bouteilles.

L'Administration Municipale propose donc de soutenir ces projets à hauteur de 25 % de leur coût total respectif ; c'est-à-dire : 1380 € pour « la Patriote gymnastique », 860 € pour l'Association « Amicale Jean Zay Gymnastique » et 980 € pour les « Dauphins Wattrelos Plongée ».

J'en ai terminé Monsieur le Maire

Monsieur le Maire

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

Vote sur les rapports.

11. La Patriote – Subvention exceptionnelle réussite sportive

POUR : 43 / 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

12. Amicale Jean Zay Section Gymnastique – Subvention exceptionnelle sport et inclusion

POUR : 43 / 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

13. Dauphins Wattrelos Plongée – Subvention exceptionnelle maintenance de matériel

POUR : 43 / 43 VOIX
CONTRE : / VOIX

COMMUNICATION : Monsieur Benjamin CAILLIERET

Avant de passer au rapport n°14, je passe la parole à Monsieur Benjamin CAILLIERET, Conseiller Municipal Délégué, chargé de la Santé, de l'Action Sociale et des Nouvelles solidarités, et Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale pour nous présenter la mise en œuvre d'une expérimentation territoriale visant à réduire le non-recours aux droits sociaux. C'est une mutation extrêmement importante, largement financée par l'État pour des montants significatifs qui est le fruit d'ailleurs de la mobilisation de Monsieur CAILLIERET, mais aussi des services auxquels je veux rendre un hommage tout particulier, parce que peu de communes ont été bénéficiaires de ce soutien de l'État et notamment dans notre région. Wattrelos en fait partie pour des montants comme je le disais significatifs, et je vous laisse le soin de l'annoncer. Une projection numérique va accompagner cette présentation.

**PRÉSENTATION DE LA MISE EN ŒUVRE D'UNE EXPERIMENTATION
TERRITORIALE VISANT A REDUIRE LE NON-RECOURS AUX DROITS
SOCIAUX.**

PROJET TERRITOIRE ZÉRO NON RECOURS

CCAS de Wattrelos
Ville de Wattrelos

Financé par le Ministère des Solidarités
et des Familles





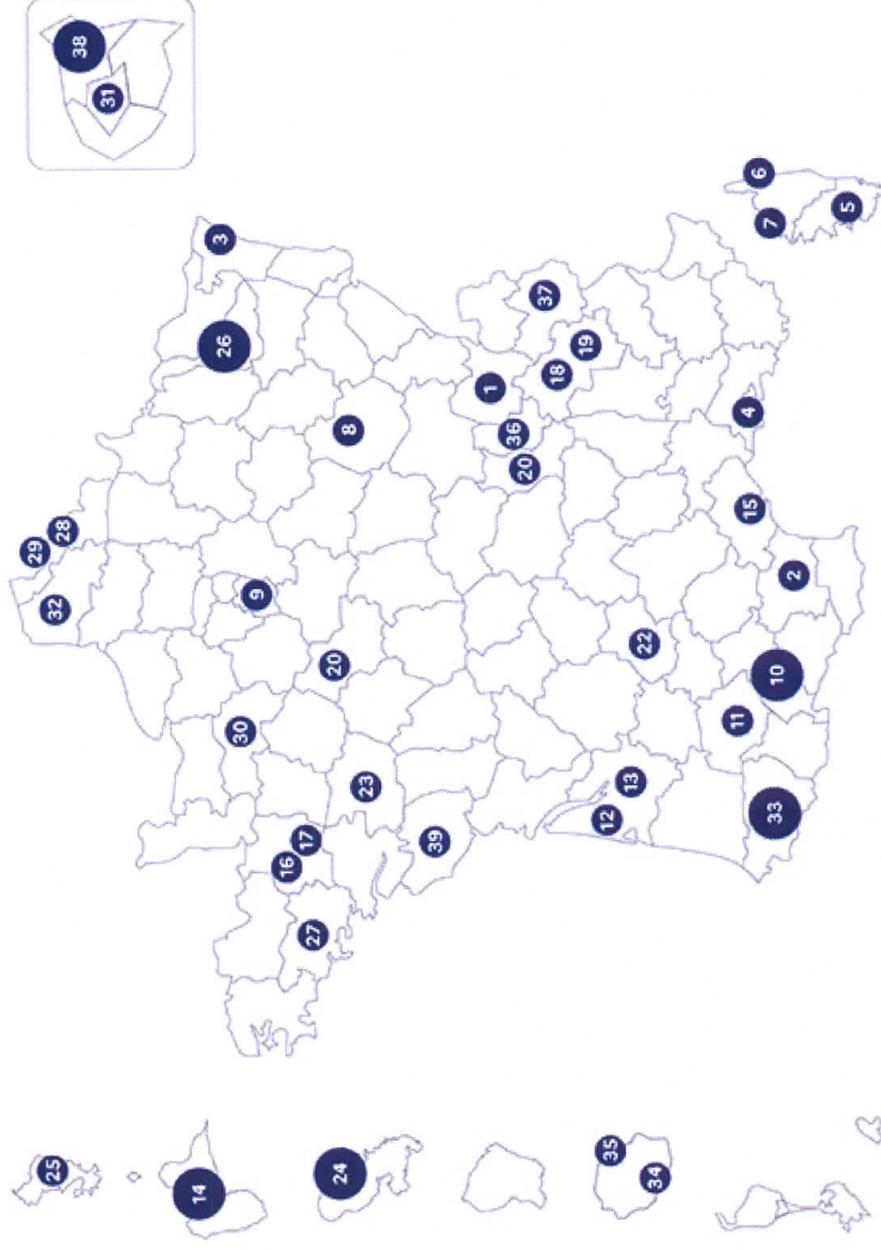
Le projet

39 lauréats dont 10 financés
pour 3 années

415 000 euros sur 3 ans
financés par l'état

Un projet axé sur :

- l'accès aux droits sociaux
- l'accès aux soins
- un accent sur les personnes en situation de handicap



Jean-Christophe Combe a déclaré : « En lançant cet appel à projets, j'ai appelé à une « mobilisation générale » en faveur de l'accès aux droits. Cet appel a été entendu avec de très nombreuses candidatures de très grande qualité. J'y vois le signe qu'avec cette démarche nous avons touché juste et rencontré « l'envie de faire » d'acteurs prêts à se mobiliser à nos côtés pour l'accès de chacun au juste droit. »



Le projet



Un diagnostic

- 21 % de taux de pauvreté
- 14 % de taux de chômage
- Après enquête 50 % des répondants indiquent qu'ils ne savent pas réaliser leurs démarches seules sur informatique.



Mission

Favoriser sur notre territoire l'accès aux droits
Mise en place de 19 actions pour répondre à cet objectif



Une problématique

Désertion des institutions sur la Ville
Fin des permanences
CCAS de Watrelos en première ligne

Les objectifs de TZNR à Wattrelos

Lutter contre la méconnaissance quant aux droits sociaux et de santé

Lutter contre l'isolement social

Lutter contre la stigmatisation, le sentiment de honte, l'auto censure que peuvent avoir certaines personnes

Mobilité

Mobilité facilitée par les vélos taxis

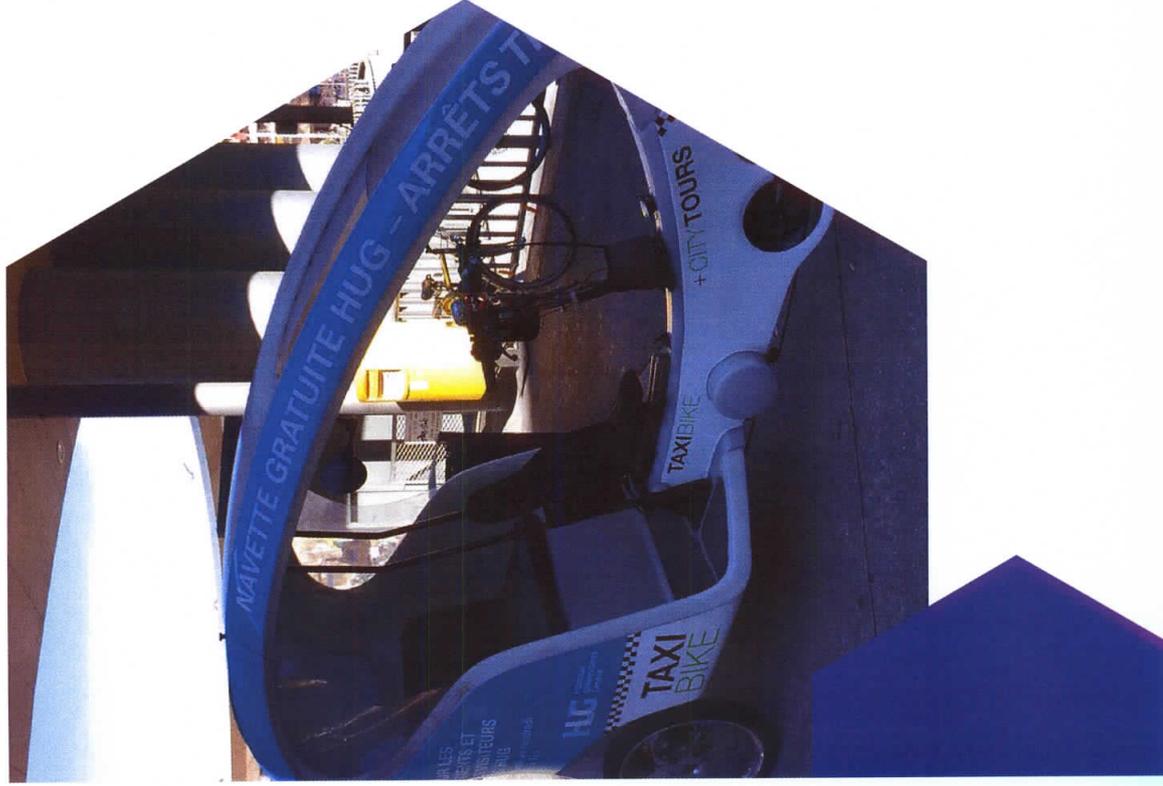
Mise en place d'un réseau de vélos taxis gratuits sur la Ville (sous conditions)

3 vélos / 2 jours par semaine

Accompagner les personnes

vers et dans les transports en commun

Services civiques ; partenaires comme ilévia, mobilimel



FRACTURE NUMERIQUE

Bornes numériques inclusives

Mairie du centre et annexes

Avec un accompagnement dans l'utilisation

Outils numériques portatifs pour les agents

Pour les agents permettant de se déplacer à domicile

Ateliers numériques

Avec Emmaüs connect

Portail numérique inclusif

Pour la Ville et le CCAS, permettant d'effectuer les démarches



LUTTER CONTRE LES EXCLUSIONS/STIGMATISATION



Outils de communication en FALC

Informer sur les aides, les droits,

Courriers en FALC

Pour les impayés loyer, eau et énergie

Aller vers

- Avec des maraudes en Ville

Aller vers

- Avec du porte à porte

Aller vers

- Dans les supermarchés de la Ville avec les partenaires institutionnels

LUTTER CONTRE LES EXCLUSIONS/STIGMATISATION



Ecrivains publics

Engager des écrivains publics en prestation pour aider et informer pour les différentes démarches

Les “ambassadeurs des droits”

Réseau d’habitants ambassadeurs dans les quartiers de la Ville

Temps collectifs d’informations

Proposer aux habitants des temps d’échanges via des ateliers ludiques de sensibilisation sur les différents droits avec les différents partenaires

LUTTER CONTRE LES EXCLUSIONS/STIGMATISATION



Lutter contre l'illettrisme

Repérage et accompagnement des personnes en situation d'illettrisme

Lutter contre la stigmatisation

Amélioration de l'accueil des familles (espace enfants, confidentialité)

Partenariats

Temps d'échanges entre professionnels

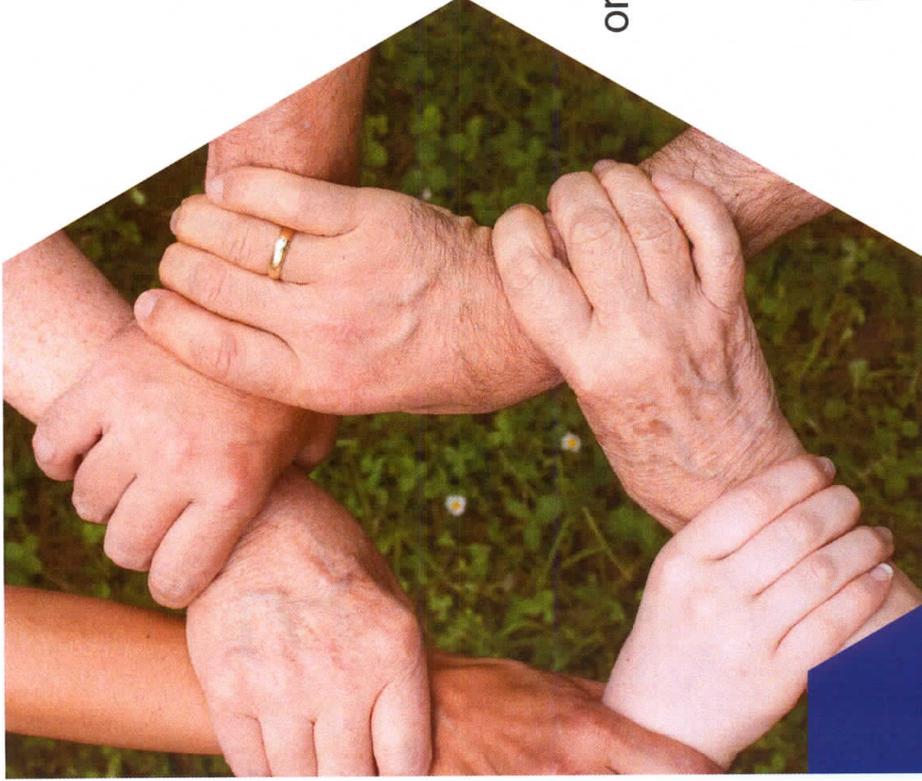
Mise en place d'échanges de données entre les professionnels pour solutionner des situations particulières

Formation et immersion des professionnels

Pour les pros travaillant dans les différentes institutions afin de mieux orienter le public grâce à une connaissance plus précise du travail de chacun

Informier les professionnels de proximité

Pour le repérage et le relais notamment pour l'accès aux principaux droits sociaux et de santé
(CPTS, libéraux, aide à domicile, pharmaciens...)



➤ Les partenaires du projet

CAF

Emmaüs connect

Pôle emploi

Mission

locale

Bailleurs sociaux

MDPH

Horizon

9

MSA

Commerces
de la Ville

Département du Nord

Fournisseurs d'énergie

CPTS

Interfaces

Agence nationale de lutte contre l'illettrisme

Région Hauts de France

Préfecture

CARSAT

CPAM

Papillons
blancs

Centres sociaux

Clic relais autonomie

Monsieur le Maire

Merci Monsieur le Vice-Président, Monsieur le Conseiller Délégué, pour cette présentation.

Le sigle est affreux comme beaucoup de sigles des pouvoirs publics. Le territoire zéro non-recours, cela répond simplement à une volonté : quelqu'un qui a des droits mais qui ne les fait pas valoir, doit pouvoir les faire valoir, et on va l'aider à ce qu'il puisse les faire valoir. Voilà !

C'est clair aujourd'hui que la dimension numérique des inscriptions sur fichiers, des entrées en contact aussi avec les administrations, rebute un certain nombre de nos concitoyens. On ne peut pas faire reculer la pauvreté, la difficulté sociale notamment pour les aînés, Chère Madame COQUELLE, si d'aventure on ne les accompagne pas dans leurs démarches administratives.

Nous le souhaitons, l'Etat nous en offre la possibilité, on le fera et donc c'est une belle opération, une belle opportunité. Encore une fois, bravo aux équipes pour leur mobilisation !

Chacun aura compris que c'est un dossier porté par le CCAS, mais qui interfère aussi avec la Ville, puisque c'est un partenariat avec la Ville. Et pour ceux qui ne le savent pas et qui nous écoutent, le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) est un établissement public de la Ville, présidé par moi-même et vice-présidé donc en l'occurrence par Monsieur Benjamin CAILLIERET. Nous avons pensé qu'au-delà des discussions que nous avons au Conseil d'Administration du CCAS dans sa diversité, il était important que l'opinion publique et l'ensemble de nos concitoyens puissent être informés par cette communication et en même temps l'ensemble de notre Conseil Municipal là aussi dans sa diversité.

Merci Monsieur CAILLIERET. Nous reprenons donc le cours de nos discussions, il s'agissait d'une communication, il n'y a évidemment pas de vote là-dessus.

Rapport n°14 : Madame Emeline BOITTE-DEBAERE

Rapporteuse : Madame Emeline BOITTE-DEBAERE

RAPPORT N°14- SIVU FOURRIERE ANIMALE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

À la suite de l'effondrement d'une partie des locaux de la LPA en 2021, il est apparu nécessaire de trouver rapidement une solution pour permettre à la LPA de pouvoir fonctionner à nouveau notamment dans ses fonctions de refuge mais aussi de fourrière animale. Le 9 février 2023, le Conseil Municipal avait délibéré pour approuver les projets de périmètre et de statut d'un syndicat intercommunal à vocation unique. Le 20 juillet 2023, la Préfecture a établi un arrêté préfectoral pour pouvoir valider la création de ce syndicat intercommunal donc pour faire suite et comme le veut la procédure, nous nous devons de désigner les membres du Conseil Municipal qui siégeront au sein de ce Comité Syndical. Nous vous proposons donc comme délégués titulaires : Moi-même, Monsieur Sébastien FITAMANT et Madame Myriam LESTIENNE, et comme délégués suppléants : Monsieur Henri GADAUT, Monsieur Veysal KIRAZ et Madame Sophie FÉLIX.

Monsieur le Maire

Je vous remercie de votre implication sur ce dossier qui est important et on a été dans les premiers à se bouger sur ce dossier avec nos voisins tourquennois notamment. Aujourd'hui, ça y est, on est à la mise en place, une mise en place tellement importante pour l'ensemble de ces communes.

En vertu de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à décider de ne pas recourir au scrutin secret, le vote s'effectuant ainsi à main levée.

POUR	:	43/43	VOIX
CONTRE	:		VOIX
ABSTENTION	:		VOIX

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention
Vote sur le rapport.

14. SIVU Fourrière animale – Désignation des représentants

POUR : 43 / 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

Rapport n°15 : Madame Béatrice DUJARDIN

Rapporteuse : Madame Béatrice DUJARDIN

**RAPPORT N°15- OUVERTURES DOMINICALES DEROGATOIRES DANS LE
COMMERCE**

Cette délibération concerne les ouvertures dominicales, la MEL nous accorde huit ouvertures dominicales dont sept communes au territoire national. Les sept communes au territoire national sont les deux premiers dimanches qui suivent les soldes, le dimanche précédant la rentrée des classes et les quatre dimanches précédant Noël. En ce qui concerne le jour volant, on a choisi de 29 décembre puisque le Nouvel An tombe le mardi suivant. Voilà pour les commerces de détail.

En ce qui concerne les concessionnaires automobiles, ils ont retenu cinq dates, le 14 janvier, le 17 mars, le 16 juin, le 15 septembre et le 13 octobre. Ce sont des dates nationales. Cependant, il y a un concessionnaire automobile de Wattrelos qui nous a demandé une ouverture supplémentaire puisqu'il en a le droit. Il souhaite avoir la date des Berlouffes. J'en ai terminé Monsieur le Maire

Monsieur le Maire

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

Vote sur le rapport.

15. Ouvertures dominicales dérogatoires dans le commerce

POUR : 41 / 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : 2 / 43 VOIX *Mme FARACI – M.GOEDEHAUD*

Vous vouliez expliquer votre vote Monsieur GOEDEHAUD ?

Monsieur GOEDEHAUD

La raison de notre abstention est que le dimanche pour le salarié, c'est aussi fait pour profiter de faire du sport, pour s'occuper d'associations etc.. A un moment, le salarié n'aura peut-être pas le choix, on va l'obliger à travailler le dimanche, il ne faut pas que cela devienne systématique. C'est plus pour ça.

Monsieur le Maire

C'est, je pense, loin d'être systématique puisque, précisément, il s'agit sur le territoire de la Métropole de se concerter sur quelques dimanches sur l'année pour pas que cela devienne systématique. Et pour encadrer ce dispositif, il vaut mieux réguler que de subir pour ne pas se trouver dans ce type de situation donc vous devriez plutôt approuver cette délibération que de la rejeter.

Madame DUJARDIN, vous vouliez rajouter quelque chose ?

Madame DUJARDIN

Ce sont des dates qui sont proposées mais qui ne sont pas obligatoires. Les commerçants ne sont pas obligés de les appliquer.

Arrivée de Monsieur Messaoud CHAYANI

Rapports n°16 à 18 : Monsieur le Maire

Rapporteur : Monsieur le Maire

➤ **Présentation des rapports n°s 16 et 17**

RAPPORT N°16- DECISION MODIFICATIVE N°2

La DM2 est très modique comme cela a été présenté en commission des Finances. En investissement, elle se doit, parce que nous avons le souci de la sincérité budgétaire, de remplacer par l'emprunt une recette prévue que nous n'aurons pas (car il s'agit d'un permis de construire qui n'a pas encore été déposé ; s'il n'a pas été déposé, par nature il n'a pas été délivré, donc ça n'ouvre pas droit à la subvention de l'État comme nous l'avions pensé en début d'année). En fonctionnement, ce ne sont que des virements de crédits en dépenses qui ne modifient pas l'équilibre budgétaire : les dépenses concernées visent d'une part à financer l'inflation des dépenses d'alimentation, d'autre part le surcoût que représente la revalorisation du forfait pour les écoles privées que nous avons votée au printemps, et enfin les subventions à verser compte tenu des délibérations votées.

RAPPORT N°17- COMMISSIONS MUNICIPALES – DESIGNATION DES MEMBRES – DELIBERATION MODIFICATIVE

Consécutivement à la démission de Monsieur Jean-François SOYEZ de son parti, ainsi qu'à sa volonté de siéger en non inscrit, il convient de modifier la composition des listes afin de maintenir l'expression pluraliste des élus et notamment de tenir compte du fait que Monsieur SOYEZ, souhaite siéger dans la totalité des commissions.

En conséquence, l'Administration Municipale propose au Conseil Municipal :

- De remplacer Monsieur GOEDEHAUD Eddy par Madame FARACI Marjory à la Commission Développement Durable, Urbanisme et Travaux,
- D'ajouter Monsieur GOEDEHAUD Eddy à la Commission Finances, Economie et Administration Générale,
- D'ajouter Monsieur SOYEZ Jean-François à la Commission Développement Durable, Urbanisme et Travaux, la Commission Culture et Vie Festive et la Commission Education, Jeunesse et Sport,
- De porter à 13 le nombre des membres de la Commission Développement Durable, Urbanisme et Travaux et de la Commission Finances, Economie, et Administration Générale,
- De porter à 12 le nombre des membres de la Commission Culture et Vie Festive, et de la Commission Education, Jeunesse et Sport.

J'ai été saisi d'une demande d'intervention sur le rapport n°16 du groupe « Rassemblement National Watrelos », Monsieur Eddy GOEDEHAUD vous avez la parole.

Monsieur Eddy GOEDEHAUD

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Apparemment Monsieur le Maire, vous contractez un emprunt de 400 000 € pour compenser cette perte de subvention et vous créditez le restant en dépenses imprévues ?

Or l'article 2322-1 du Code Général des Collectivités Territoriales spécifie je cite : « les dépenses imprévues inscrites à la section d'investissement ne peuvent être financées par l'emprunt ». Pourquoi ce prêt n'est pas de 255 000 € ?

Pour les modifications en dépenses de fonctionnement, sauf pour les subventions exceptionnelles allouées à nos clubs sportifs, ainsi que le crédit spécifique pour l'association « Quartier Citoyen Wattrelos », puisque nous avons voté pour ces précédentes délibérations, nous vous rappelons que l'article L.2322-2 du CGCT précise je cite : « Le crédit pour dépenses imprévues est employé par le Maire à la première séance qui suit l'ordonnancement de chaque dépense, le Maire rend compte au Conseil Municipal avec pièces justificative à l'appui de l'emploi de ce crédit. Ces pièces demeurent annexées à la délibération ». Nous ne pouvons que constater qu'il n'y a aucune pièce justificative annexée à cette délibération pour les dépenses C110 restauration municipale et C 500 écoles, par conséquent Monsieur le Maire nous voterons abstention sous cette décision modificative numéro 2.

Monsieur le Maire

Bah ça promet dites donc ! Vous avez acheté ça récemment pour votre anniversaire, le CGCT ?

Écoutez, si vous y passez toutes vos soirées, vous devez bien dormir !

Alors deux remarques, la première s'agissant de la recette de 255 000 € en section d'investissement, cela a été dit tout à l'heure, je l'ai dit rapidement, je le redis. Il s'agissait d'une aide de l'État qui devait être versée dans le cadre du plan de relance de l'Etat, du plan de relance à la construction et qui était liée à la fois à la construction d'un certain type de logement et à une certaine densité.

Ce programme qui était annoncé, a été reporté dans l'année, parce que nous avons demandé, avec Madame Zohra REIFFERS notamment l'Adjointe à l'Urbanisme, qu'il soit révisé. Et donc d'évidence, le permis de construire ne sera pas déposé avant la fin de l'année. La recette n'a donc pas de raison majeure de continuer à figurer dans nos comptes. Et si elle avait figuré dans nos comptes, on aurait pu très bien l'y laisser, auquel cas au 31 décembre, elle serait morte si je puis dire de sa non-existence ou nous aurions éventuellement reporté le crédit s'agissant de la section d'investissement. Mais par souci de sincérité budgétaire, on la fait disparaître. Pourquoi ? Parce que malgré tout, cette recette peut nous manquer, parce qu'il nous arrive aussi d'avoir à faire face à des dépenses imprévues. Les dépenses imprévues, ce sont leur nature qui compte, ce n'est pas le mode de comptabilisation. Leur nature, ce sont des dépenses qui n'étaient pas prévues en début d'année. Nous avons obtenu, au cours de l'année, l'ouverture d'une classe pour enfants autistes à Jean Zay, nous devons équiper cette classe, avec du matériel qui est relativement coûteux. Que voulez-vous que je dise à l'Éducation Nationale : « Madame l'Inspectrice, nous n'avons pas inscrit au budget la somme nécessaire, puisque nous ne savions pas que nous allions avoir l'autorisation, donc on ne peut pas ouvrir cette classe pour enfants autistes à l'automne et donc vous reviendrez l'année prochaine ». Ce n'est pas exactement la conception que nous avons. Nous avons eu quelques fuites à la toiture de l'OMEP. Alors, qu'est-ce qu'on fait ? on attend l'année prochaine ? Non, nous avons donc décidé d'intervenir dans l'urgence et il y va aussi de la sécurité des personnes qui pouvaient glisser et je suis responsable évidemment de cette sécurité-là. On a aussi une opportunité sur l'achat d'une pelleuse... Bref, tout cela pour dire que l'inscription en dépense imprévue n'est simplement que le creuset d'équilibre, si je puis dire, des dépenses et des recettes et cela ne restera pas très longtemps sur cette ligne-là qui est par nature en matière comptable un compte de passage avant que de financer des opérations qui, elles, n'étaient pas prévues mais qui vont pouvoir s'inscrire dans le cadre de l'équilibre de l'action budgétaire de l'année.

D'ailleurs ça va changer, on se fixera un rendez-vous au Conseil de décembre puisque nous allons basculer dans un autre mode de comptabilisation. Quand je dis, nous, c'est l'ensemble des collectivités locales, la M57 va entrer en application à partir du 1er janvier 2024. Donc le bouquin que vous avez acheté va être périmé au 1er janvier et il vous faudra donc commander la prochaine édition, puisque nous allons voter ensemble le règlement budgétaire et financier qui va régir justement les conditions d'inscription de nos différentes écritures en dépense et en recette, en fonctionnement et en investissement, les modalités de

présentation des comptes, enfin bref il y a une normalisation liée à la mise en place de la procédure comptable M57 qui va intervenir. Pour l'heure jusqu'à présent, dans la procédure actuelle, les dépenses imprévues servent de creuset pour accueillir l'excédent de fonctionnement capitalisé en fin d'exercice. Et heureusement d'ailleurs, parce que si nous n'avions pas cet excédent de fonctionnement, nous n'aurions plus d'excédent en fin d'année et nous n'aurions pas de trésorerie, nous nous retrouverions en situation difficile.

Donc avant de dénoncer une ligne, il faut savoir ce que l'on fait. Lorsqu'on a créé, lorsqu'on a affecté les excédents de la fin d'exercice lors du Compte Administratif, l'argent en question est fléché sur les dépenses imprévues. S'il y a des besoins d'ici la fin de l'année, on va les prélever sur ces dépenses imprévues, sinon ce sera le creuset, l'excédent structurel de nos comptes, qui sera reporté d'une année sur l'autre et qui assure la stabilité financière de la Ville. Mettez un terme aux dépenses imprévues, vous mettez notre commune en situation d'instabilité financière avec tous les risques que cela comporte. Ce n'est pas comme ça que cela fonctionne. Donc voilà, pardonnez-moi d'être un peu précis, mais il se trouve que c'est mon métier, que c'est ma fonction, et je me permets donc dans ces conditions-là, de vous inviter à la modération sur ces déclarations intempestives. On a le droit d'être en désaccord, bien sûr ! C'est la démocratie. Mais sincèrement, vous gagneriez beaucoup de temps à vous intéresser à d'autres choses, plutôt que de vous intéresser au mode de comptabilisation. Ce n'est peut-être pas votre préférence à vous, mais celles et ceux ou celui peut-être, qui vous dit, qu'il faut aller dans cette direction-là, moi je vous le dis, il vous incite à perdre votre temps. Cela peut évidemment m'arranger, mais je trouve que ça fausse la nature du débat démocratique. J'ai donc retenu que vous vous absteniez sur la délibération numéro 16... Oui, vous voulez rajouter ?

Monsieur Eddy GOEDEHAUD

Non, je ne veux pas en rajouter. Simplement, ce n'est pas ce que j'ai dit. En fait, vous retournez la situation, ce n'est pas ce que j'ai dit. Je dis simplement qu'il est écrit dans le CGCT, en investissement, les dépenses imprévues ne peuvent pas être financées par l'emprunt. Je vous pose la question, voilà ! Là, c'est ce que vous faites !

Monsieur le Maire

Elles ne le sont pas ! Dans la balance générale des comptes, le Compte Administratif ne reprend pas que ces trois lignes là et les DM ne financent pas que ces trois lignes-là ! Vous avez une somme globale de la section d'investissement et vous verrez bien que l'emprunt ne va pas financer les dépenses imprévues, Monsieur ! Voilà, donc c'est simplement une écriture d'équilibre sur la section de fonctionnement sur une décision modificative. Vivement que vous soyez en commission des finances, cela vous évitera de vous illustrer dans des débats sans fond en plein Conseil Municipal qui doivent certainement passionner beaucoup de nos concitoyens.

Vote sur les rapports n°16 et n°17

16. *Décision Modificative n°2*

POUR	:	41 / 43 VOIX	
CONTRE	:	/ VOIX	
ABSTENTION	:	2/ 43 VOIX	<i>Mme FARACI – M.GOEDEHAUD</i>

17. *Commissions Municipales - Désignation des membres – Délibération modificative*

POUR	:	43 / 43 VOIX	
CONTRE	:	/ VOIX	
ABSTENTION	:	/ VOIX	

➤ Présentation du Rapport n°18

RAPPORT N°18- REPRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ÉCOLE DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MACÉ

Il est proposé de désigner Monsieur Tarik MEKKI comme représentant au sein du Conseil d'école du Groupe Scolaire Jean MACÉ.

En vertu de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à décider de ne pas recourir au scrutin secret, le vote s'effectuant ainsi à main levée.

POUR	:	43/43	VOIX
CONTRE	:		VOIX
ABSTENTION	:		VOIX

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Vote sur le rapport.

18. Représentation du Conseil Municipal au Conseil d'école du groupe scolaire Jean MACÉ

POUR	:	43 / 43	VOIX
CONTRE	:	/	VOIX
ABSTENTION	:	/	VOIX

INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Présentation du rapport d'observations définitives et ses réponses de la Chambre Régionale des Comptes – Société Anonyme d'Économie mixte « Ville Renouvelée »

En application de l'article L.211-8 du Code des juridictions financières, la Chambre Régionale des Comptes Hauts-de-France au titre de son contrôle de gestion a analysé l'activité de la société d'économie mixte « Ville Renouvelée », c'est ce qu'on appelle plus communément la SEMVR, pour les exercices 2017 à 2021. Le rapport d'observation définitive a été transmis à la ville de Wattrelos, celle-ci étant actionnaire minoritaire de la SEM.

Conformément à l'article L.243-6 du Code des juridictions financières, ce rapport doit être présenté pour information à l'assemblée délibérante, c'est-à-dire à notre Conseil Municipal. La SEM « Ville Renouvelée » est le principal outil d'aménagement de la métropole sur son versant nord-est. A Wattrelos, elle a en charge, notamment, la conduite des opérations du nouveau quartier de l'Hippodrome et du renouveau de celui de la Lainière. Par ailleurs, la SEM conduit aussi des opérations en propre dans les domaines du développement économique, de la construction, de l'immobilier d'entreprise ou encore de la gestion de parc de stationnement. La Chambre a arrêté ses observations définitives dans sa séance du 8 juin 2023, et son rapport m'a été transmis, je le disais il y a un instant, le 6 septembre dernier. Le contenu du rapport, qui est très technique, peut-être synthétisé en trois points :

- Premier point, tous les comptes annuels ont été certifiés sans réserve par le commissaire aux comptes, les ressources de la SEM proviennent pour moitié de la rémunération des opérations d'aménagement et bien que les résultats soient en baisse en 2021, la situation financière est saine, les risques principaux identifiés par la Chambre étant liés aux opérations propres de portage immobilier.
- Deuxième point, le fonctionnement interne souffre d'insuffisance. Ce qui conduit la Chambre Régionale des Comptes à faire deux rappels au droit et trois recommandations, sur lesquelles je reviendrai dans un instant notamment en ce qui concerne la bonne information des membres du Conseil d'Administration.

- Enfin troisième point, la Chambre Régionale des Comptes opère un focus sur l'opération principale conduite par la SEMVR entre 2017 et 2021. A savoir, l'aménagement de la zone de l'Union sur Tourcoing, Roubaix et Wattrelos. La Chambre constate que cette opération devrait rester à l'équilibre jusqu'à son terme prévu en 2025, et invite la SEM à renouveler son portefeuille d'opération. Cette invitation est d'ailleurs concrétisée en 2023, je signale, période non couverte par le rapport, puisque la SEM vient d'être attributaire de la concession d'aménagement de la Bourgogne à Tourcoing, opération ANRU pour plus de 250 millions d'euros.

Finalement, il s'agit d'un rapport pleinement rassurant quant à la bonne santé d'un de nos partenaires financiers et opérateurs. Rapport, en conclusion duquel, la Chambre Régionale a délivré deux rappels au droit comme je le disais et trois recommandations je vous les cite pour que l'information de chacun soit exhaustive. S'agissant des rappels au droit :

- Communiquer aux commissaires aux comptes l'ensemble des actes susceptibles de constituer des conventions règlementées conformément à l'article L.225-40 du Code de commerce.
- Adresser au Conseil d'Administration toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission conformément aux dispositions de l'article L.225-35 du Code de commerce et au règlement intérieur de la société.

S'agissant des recommandations :

- Poursuivre la fiabilisation des procédures comptables et financières ainsi que la sécurisation des circuits de paiement.
- Prendre les délégations garantissant la sécurité juridique des décisions prises.
- Veiller à appliquer une présentation des rapports de gestion garantissant une information cohérente et homogène des résultats de la société sur plusieurs exercices.

Voilà mes chers collègues, je n'ai pas besoin d'être plus long. Ce rapport vous a été communiqué, nous devons nous prononcer sur cette communication, non pas sur le fond, mais simplement prendre acte du fait que ce rapport vous a été communiqué. Il sera rendu public par les soins de la Chambre après que les Conseils aient été chacun saisis. Par pure précaution, je demanderai à Madame OSSON, membre du Conseil d'Administration de la SEMVR, de ne pas prendre part au vote, même s'il s'agit simplement d'acter d'une communication, je ne voudrais pas que cela vous fût reproché, ainsi qu'à moi-même, Madame.

Vote

(Madame OSSON ne prend pas part au vote)

POUR	:	42/42	VOIX
CONTRE	:		VOIX
ABSTENTION	:		VOIX

=====

QUESTION ORALE

Je passe la parole à **Madame Marjory FARACI** pour poser la question orale du groupe « Rassemblement National Wattrelos » sur les restos du cœur.

Madame Marjory FARACI

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Le 3 septembre dernier, l'entrepôt des restos du cœur de Wattrelos a été sauvagement vandalisé sur une douzaine de camions. Cet acte condamnable a impacté plus de vingt mille bénéficiaires et demandé une surcharge de travail auprès des bénévoles.

Un élan de générosité à toute échelle a pu heureusement voir le jour grâce aux entreprises, particuliers et collectivités. En plus de la situation financière déjà compliquée de l'association, ce vandalisme a apporté une nouvelle difficulté.

C'est pourquoi, notre groupe propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable pour effectuer un don à titre exceptionnel pour cette association qui en a grandement besoin. En tant que gestionnaire des deniers de notre Ville, nous vous laissons le soin de fixer le montant de cette aide financière.

Réponse de Monsieur le Maire

Merci Madame pour votre question et je vais vous rassurer. On ne vous a pas attendu pour bouger et la chaîne de solidarité est déjà passée par Wattrelos ! Vous arrivez avec votre question un peu après la tempête ! Je rappelle quand même que ces événements dramatiques ont eu lieu le 2 septembre dernier et que nous sommes maintenant la 2^{ème} quinzaine du mois d'octobre. Je disais, vous arrivez un peu après la tempête, la chaîne de solidarité est passée par Wattrelos parce qu'en effet, dès le 7 septembre, de mémoire, j'ai reçu ici même, pas dans cette salle, mais à l'Hôtel de Ville, le Président des Restaurants du Cœur et sa Directrice financière. Je m'étais rendu sur place avec l'Adjoint à la Sécurité, dès que nous avons appris l'information de cet acte aussi stupide que gratuit d'ailleurs et particulièrement destructeur qui risquait de mettre à mal la distribution des repas de la plateforme logistique wattrelosienne jusqu'aux centres locaux.

Alors on va distinguer pour répondre à votre question, la question des investissements et la question du fonctionnement.

Sur la question des investissements, l'état de déshérence dans lequel se trouvaient les restaurants du cœur était lié à la destruction quasi complète de douze véhicules qui assuraient leurs livraisons. C'était écrit dans la presse, je peux effectivement le confirmer. Il fallait faire le bilan des capacités à réparer. Et d'évidence, de l'argent il en aurait fallu, de l'argent il en faudrait, j'en ai vite pris conscience. Douze véhicules. Trois véhicules étaient susceptibles, parce que récents, de moins de 10 ans, d'être pris en charge dans leur réparation par l'assureur des restaurants du cœur mais ça ne faisait que trois véhicules. Un 4^{ème} véhicule, j'allais dire léger, plutôt véhicule de tourisme pour les déplacements, a été gracieusement pris en charge par un garagiste Wattrelosien de la marque Peugeot, situé sur la zone de l'Avelin, (je n'ai pas le droit de faire de pub et de donner de nom), de manière à pouvoir être remis à disposition des restaurants du cœur assez rapidement. Trois plus un égal quatre, il en restait donc huit. Sept véhicules touchés par des réparations, mais qui n'étaient pas pris en charge par les assurances en question, auraient pu s'avérer coûteux pour les restaurants du cœur. Je suis donc intervenu dès l'après-midi du 7, auprès du Crédit Mutuel pour ne pas le citer, (après tout, comme il a répondu favorablement autant le dire), mobilisant la Fondation du Crédit Mutuel qui a accepté d'intervenir le jour même à hauteur du montant minimal de 25 000 € peut-être 30 sur facture pour prendre en charge la réparation de ces sept véhicules. Une convention a été signée et donc cette prise en charge interviendra. Il restait un gros camion de près de 120 000 € TTC. Un camion ancien, tellement ancien qu'il était irréparable même en cherchant les pièces ; même les spécialistes s'accordaient volontiers à reconnaître qu'il n'était pas réparable. Mais ce gros camion, c'est celui qui fait les gros transferts, les gros transits, et donc il est particulièrement indispensable au fonctionnement. L'après-midi même, j'ai donc appelé le Président de la Métropole Européenne de Lille pour lui dire, « voilà, il faut 120 000 € pour que les restaurants du cœur puissent bénéficier d'un camion neuf. Est-ce que la MEL, puisque c'est une vocation intercommunale, serait prête à intervenir ? » Sa réponse fut immédiatement « oui ». Dans le quart d'heure qui a suivi, j'ai appelé le Président du Conseil Départemental, j'ai dit « est-ce que tu es d'accord pour intervenir à hauteur de 40 000 € en appui de la MEL ? » Sa réponse fût « oui ». Le soir même, j'avais envoyé un message à Xavier Bertrand, Président de la Région, pour lui dire : « Est-ce que compte tenu de l'intervention de la MEL et du Département, la Région serait prête à intervenir aussi à hauteur de 40 000 € ? ». Il ne m'a pas répondu immédiatement, il m'a répondu le lendemain à 6h30 du matin, mais sa réponse fut également « oui ». En terme clair, j'ai pu appeler le soir même les responsables des restaurants du cœur pour dire que cette chaîne

de solidarité était passée par Wattlelos, par l'initiative de cette municipalité pour pouvoir leur apporter 145 000 € en cash qui ont permis, par l'intervention du Crédit Mutuel à hauteur de 25 000 €, par la mobilisation des trois collectivités, MEL, Département et Région et par l'intervention généreuse d'un garagiste Wattlelosien, la réparation de l'ensemble de la flotte. Entre deux, nous nous sommes mobilisés aussi pour assurer des transferts de dépannage, notamment par l'utilisation d'un camion frigorifique, que nous avons mis à leur disposition. Donc vous voyez, Madame, il y a en matière de réactivité, peut-être plus rapide que de poser une question en Conseil Municipal le 18 octobre, sur des faits qui se sont produits le 2 septembre et qu'il fallait traiter dans l'urgence. Ce que donc nous avons fait ! Et je m'enorgueillis, au nom de la municipalité que je conduis et de cette majorité que je dirige, d'avoir su mobiliser les énergies pour répondre assez rapidement et mettre les restaurants du cœur en situation d'assurer leurs livraisons. J'observe d'ailleurs, sans vouloir faire de polémique, que Monsieur le Vice-Président de l'Assemblée Nationale, Monsieur CHENU, qui s'était rendu sur les lieux, n'a pas fait de propositions spécifiques, me semble-t-il, pour pouvoir mobiliser quelques subventions que ce soient à destination des restaurants du cœur et de la plateforme Wattlelosienne. Ce qui me permet de dire, (mon père aurait plutôt dit de manière populaire mais je l'enlève automatiquement « grande gueule, petit bras ») qu'il y a les parleux et il y a les faiseurs ! Ici, nous nous mettons clairement dans cette catégorie-là. J'ajoute que sur le deuxième point, ne me dites pas non, la réponse je viens de vous la donner, sur le deuxième point, s'agissant du fonctionnement, le problème des restaurants du cœur aujourd'hui, c'est leur manque d'approvisionnement en provenance de la grande distribution. J'ai peu de maîtrise là-dessus. En revanche, sur le problème du financement des campagnes, sachez que les restaurants du cœur font partie des financements à qui le CCAS accorde un soutien régulier. Nous avons d'ailleurs augmenté de 25% ce soutien ces trois dernières années, et Monsieur le Vice-Président du CCAS proposera au prochain Conseil d'Administration du CCAS, une subvention complémentaire, de manière à pouvoir aider, à notre hauteur aussi du point de vue des ressources dont dispose le CCAS, les restaurants du cœur, à financer leur campagne. Voilà, Madame ! Je pense, qu'à votre question, j'ai apporté une réponse particulièrement précise et vous aurez remarqué que le Maire de Wattlelos n'est pas resté les deux mains dans les poches et que la municipalité ne l'est pas restée davantage. Ce point mettant un terme à notre Conseil Municipal... oui Monsieur CROIGNY, je vous en prie.

Monsieur Denis CROIGNY

Je ne vais pas revenir sur les délibérations, je connais un peu les règles, elles ont été votées. Tout à l'heure, Monsieur CAILLIET, nous a présenté un plan d'action fort louable et qu'on ne peut que soutenir. J'aurais souhaité qu'il puisse nous être envoyé.

Monsieur le Maire

Il sera dans le compte rendu nécessairement, tous les PowerPoint sont dans le compte rendu. Cela était présenté au conseil d'administration du CCAS et donc cela vous sera adressé.

Monsieur Denis CROIGNY

En effet on ne l'a pas eu, je pense que dans cette assemblée, il y a de nombreux professionnels de l'éducation au sens large, de l'accompagnement social, de l'accompagnement sous toutes ces formes, de la santé, je pense qu'on peut enrichir et amener des remarques et des propositions. Tout ceci dans un esprit de partage et de collaboration. Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Collaboration constructive, mais effectivement, c'est pour cela Monsieur CROIGNY justement que par-delà votre personne et l'ensemble des personnes, des Conseillers Municipaux, ici présents, et pour ceux qui nous écoutent, j'ai souhaité qu'il y ait une information qui soit faite. Parce que nous, nous en parlons, nous allons le mettre en œuvre au CCAS. Mais cet établissement public de la Ville, il va rayonner sur l'ensemble des habitants de la Ville, les Conseils d'Administration du CCAS restant par nature évidemment discrets puisqu'ils ne sont pas publics. Il me paraissait important, et merci de nous donner raison de l'avoir fait justement par votre interpellation, qu'ils puissent être communiqués et être partagés par le plus grand

nombre parce que ça va concerner un grand nombre de nos concitoyens et je suis persuadé que ce travail pluriannuel soutenu par l'État va permettre de changer la vie et de corriger un certain nombre d'inégalités notamment dans l'accès au droit et au numérique. Merci chers collègues.

Avant de clore la séance, je vous rappelle que vous pouvez consulter le registre synthétisant les décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est levée à 19h29.

Dominique BAERT, Maire	
Océane LEVEQUE, Secrétaire de séance	